

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail):

Monsieur l'Orateur, je suis fort aise qu'on ait posé cette question, car j'ai communiqué par téléphone avec Vancouver à ce sujet ce matin. Il ne s'agit pas autant d'une question d'interprétation que de savoir si une ordonnance de la Cour a été respectée. A mon avis, cela ne relève pas du ministère du Travail mais du tribunal ou du juge en cause. C'est aux deux parties en cause de décider quelles instances devraient être présentées au tribunal. A mon sens, il s'agit de déterminer si une ordonnance de la Cour a été respectée.

M. Douglas: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il l'intention de prendre certaines initiatives, soit au sujet des règlements, soit en proposant une modification à la loi, en vue de tirer la situation au clair afin que les travailleurs ne soient pas menacés d'une condamnation à l'emprisonnement, lorsqu'ils tentent d'exercer un droit que le Parlement leur a accordé?

L'hon. M. Nicholson: Comme je l'ai dit la première fois qu'on m'a posé la question, je voudrais attendre que le juge ait eu l'occasion d'analyser l'article, car on semble lui donner deux interprétations. A mon avis, il incombe d'abord au tribunal de prendre une décision. Ensuite, nous verrons si le ministère doit agir en modifiant la loi ou les règlements.

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE JOUR DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au très honorable premier ministre.

Étant donné que vendredi prochain, le 24 juin, la Chambre sera en congé afin de célébrer la fête de la Saint-Jean-Baptiste, le premier ministre peut-il nous dire si une démonstration spéciale a été prévue pour célébrer cette fête du Canada français?

[Traduction]

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je ne connais pas d'arrangements spéciaux, monsieur l'Orateur, mais je suis sûr que les députés attendront pour prendre note de ce jour important. C'est ce que je fais.

[M. Douglas.]

L'ÉNERGIE

LA NELSON—LA COMPOSITION DU COMITÉ
A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine Hat): Ma question s'adresse au ministre des Mines et des Relevés techniques. Je l'en ai prévenu mais je crois qu'il vient d'en prendre connaissance. Je lui demande si une entente a été conclue ou si une annonce a été faite au sujet de la composition du comité qui étudie le bassin hydrographique des rivières Saskatchewan et Nelson.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Mines et des Relevés techniques): Cette annonce devrait être faite sous peu, monsieur l'Orateur.

LES NATIONS UNIES

CHYPRE—LA PROLONGATION DE L'OPÉRATION
DE MAINTIEN DE LA PAIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): J'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Compte tenu de la présumée intention des Nations Unies de poursuivre leur opération de maintien de la paix à Chypre, le gouvernement canadien compte-t-il y laisser l'effectif actuel de nos militaires?

Deuxièmement, le Canada a-t-il fait quelque progrès en vue de se faire rembourser les frais de cette opération?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le Conseil de sécurité des Nations Unies a décidé de renouveler le mandat de la force. Je suppose que le Secrétaire général invitera maintenant les nations participantes à y garder leurs contingents. Le mandat expirera le 26 juin prochain. Dès que le Secrétaire général aura communiqué avec nous, le gouvernement étudiera la question et je présenterai un rapport à la Chambre. Il n'y a aucun changement concernant la situation financière.

M. Nesbitt: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre donnera-t-il à la Chambre l'assurance que le gouvernement s'efforcera résolument d'obtenir un remboursement pour la force canadienne? Le Canada a certainement assumé plus que sa part dans cette entreprise.